



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur le Conseiller fédéral
Samuel Schmid
Chef du Département fédéral de la défense, de
la protection de la population et des sports
Palais fédéral
3003 Berne

Réf. : MFP/14013651

Lausanne, le 30 novembre 2006

Révision 09 de la législation militaire (projet A : loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire ; projet B : loi fédérale sur l'organisation de l'armée ; projet C : loi fédérale sur les systèmes militaires d'information) – Procédure de consultation.

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud vous remercie de l'avoir associé à cette importante consultation.

Toutefois, compte tenu des décisions récentes du Conseil National, débouchant sur un refus de l'étape de développement 08 -11, la question de l'opportunité réelle de la démarche se pose avec acuité.

Cela étant, le Conseil d'Etat entend néanmoins se déterminer et, par mesure de simplification, joint à la présente un document contenant ses remarques et prises de position.

Il vous en souhaite bonne réception et, si des questions complémentaires se révélaient nécessaires, la personne compétente à y répondre est M. Denis Froidevaux, Chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) dont les coordonnées figurent ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de notre considération très distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT

LE CHANCELIER

Pascal Broulis

Vincent Grandjean

Annexe : mentionnée

Copies

- SSCM, M. Denis Froidevaux
- Députation vaudoise
- Office des affaires extérieures